



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:


Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 5 février 2020, le projet de règlement no. 503-20 sur la délégation de pouvoirs sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 20 h 00 à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 503-20 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-huitième jour de janvier deux mille vingt.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,


  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 503-20)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 12 h 00 et 13 h 00, le vingt-huitième jour de février deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour de janvier deux mille vingt.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert